

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260119-d-2026-04-AU
Date de télétransmission : 19/01/2026
Date de réception préfecture : 19/01/2026

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : DEMATIS - Renouvellement du contrat d'abonnement E- PARAFEURS.COM

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant que la prestation proposée par la société DEMATIS dont le siège social est situé 10, boulevard de Grenelle à 75738 PARIS, pour le module bureautique E-PARAPHEURS.COM de validation interne et de signature de fichiers pour 10 utilisateurs, donne pleinement satisfaction,

DECIDE

DE RECONDUIRE le contrat d'abonnement avec la société DEMATIS dont le siège social est situé 10, boulevard de Grenelle à 75738 PARIS, pour le module bureautique E- PARAPHEURS.COM, pour une durée de 3 ans à partir du 3 janvier 2026. Le montant annuel de l'abonnement est de 1 290 € HT soit 1 548 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 19 janvier 2026.

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,

Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260119-d-2026-04-AU
Date de télétransmission : 19/01/2026
Date de réception préfecture : 19/01/2026